

# Pénibilité et contraintes organisationnelles

# La pénibilité selon la loi de 2010

## **Définition légale de la pénibilité au travail :**

(article L4121-31 du Code du Travail)

« Être ou avoir été exposé au cours de son parcours professionnel à des risques professionnels liés à :

- des contraintes physiques marquées,
- un environnement physique agressif ou
- certains rythmes de travail

*susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé du travailleur. »*

# La pénibilité selon la loi de 2010

**Facteurs de risques professionnels déterminés par décret (n°2011-354 du 30 mars 2011) :**

## **Contraintes physiques marquées:**

- manutentions manuelles de charges
- postures pénibles déf. comme positions forcées des articulations
- vibrations mécaniques

## **Environnement physique agressif:**

- agents chimiques dangereux
- activités exercées en milieux hyperbares
- températures extrêmes
- bruit (+ 85dB(A))

## **Certains rythmes de travail**

- travail de nuit
- travail en équipes successives alternantes
- travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte imposée par le déplacement automatique d'une pièce ou à la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini

**Occuper un emploi « pénible » = être exposé à au moins un de ces facteurs**

# Repérer et définir les emplois pénibles (1/2)



Sumer permet de quantifier précisément ces expositions (sauf milieux hyperbares) et de **tester des variantes** selon les seuils retenus (intensité / durée)

# Repérer et définir les emplois pénibles (2/2)

<b>BRUIT <math>\geq</math> 85 Db(A)</b>	
<b>Seuils retenus</b>	<b>% de salariés exposés</b>
Toutes durées	18%
20h / sem. ou plus	5%

<b>TRAVAIL DE NUIT</b>	
<b>Seuils retenus</b>	<b>% de salariés exposés</b>
Toutes fréquences	15%
Au moins 45 nuits / an	5%

# La quantification des emplois pénibles dépend des seuils retenus

- Difficile de fixer de manière indiscutable ces seuils (pas définis dans le Code du travail)
- Nécessité de choix raisonnés (expertise médicale, tests de scénarii d'exposition)
- Scénarii extrêmes :
  - toute exposition est « pénible », quelle que soit sa durée ou son intensité (« principe de précaution »)
  - exposition « pénible » = exposition > seuil réglementaire (VLE pour les produits chimiques, ou critères d'exposition retenus dans les tableaux de maladies professionnelles)

# Scénarii et seuils testés (1/2) ...

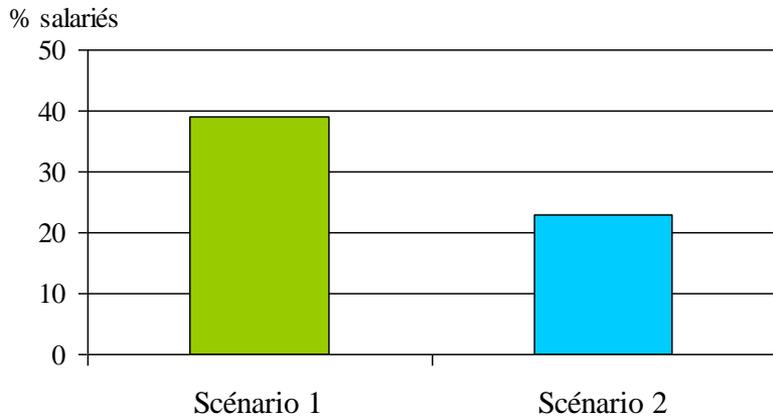
Pénibilité	Scénarii	
	Scénario 1	Scénario 2
<b>Port de charges lourdes</b>	Définition européenne	
	Durée $\geq$ 10h/semaine	Durée $\geq$ 20h/semaine
<b>Posture pénible</b>	Position à genoux, maintien de bras en l'air, ou travail exigeant une position forcée...	
	Durée $\geq$ 10h/semaine	Durée $\geq$ 20h/semaine
<b>Vibrations</b>	Membres sup.: durée $\geq$ 2h/semaine	Membres sup. durée $\geq$ 10h/semaine
	vibr. installation fixe: durée $\geq$ 10h/semaine	vibr. installation fixe: durée $\geq$ 20h/semaine
<b>Nuit</b>	Durée > 45 nuits/an	Durée > 99 nuits/an
<b>Travail en équipe</b>	3x8, 4x8 ou 2x12	

# Scénarii et seuils testés (2/2) ...

Pénibilité	Scénarii	
	Scénario 1	Scénario 2
Travail répétitif	Durée $\geq$ 10h/ semaine	
		Avec cycle de moins d'une minute
Agents chimiques dangereux	Int. $\geq$ 1, durée $\geq$ 10h/sem. ou Int. $\geq$ 2, durée $\geq$ 2h/sem. (score $\geq$ 2)	Intensité $\geq$ 2
		Durée $\geq$ 10h/sem. (sauf pour les cancérogènes, $\geq$ 2h/sem.)
Bruit	$>85$ db: durée $\geq$ 10h/sem.	$>85$ db: durée $\geq$ 20h/semaine
	Avec chocs et impulsions: durée $\geq$ 2h/semaine	Avec chocs et impulsions: durée $\geq$ 10h/semaine
T° extrêmes	- si T° $<$ 0°C ou T° $>$ 30°C : durée $\geq$ 10h/ semaine	
	- si 0 $\leq$ T° $\leq$ 15 °C: durée $\geq$ 20h/ semaine	

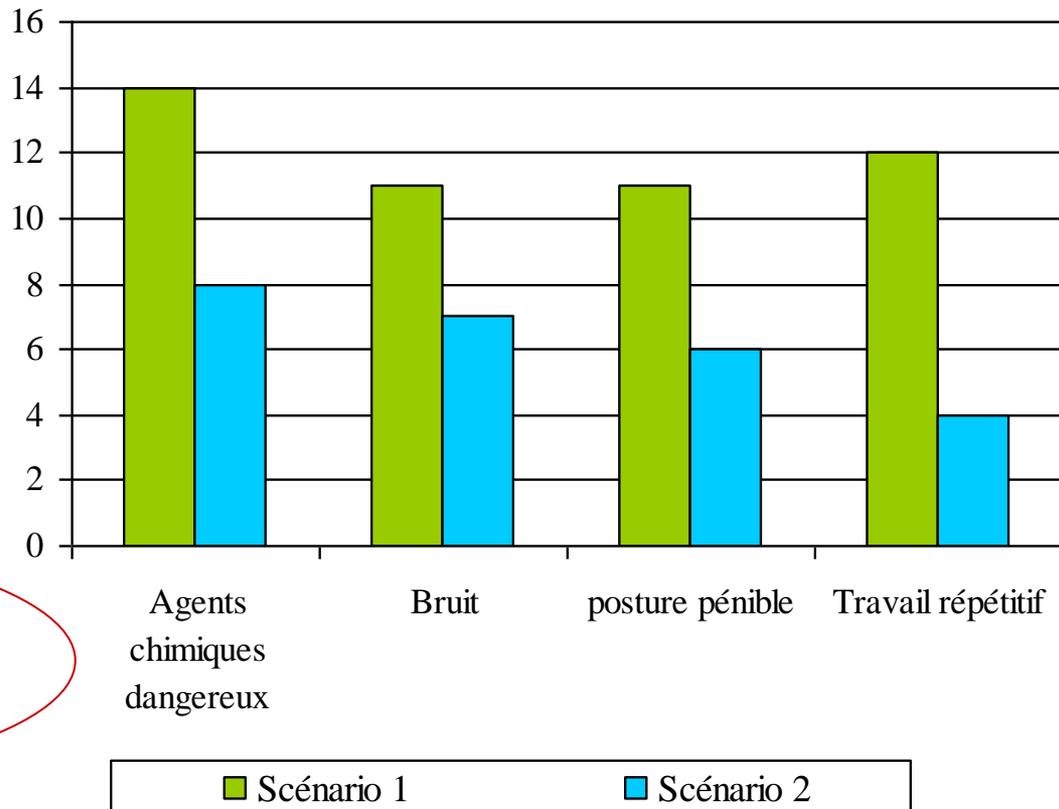
# A chaque seuil retenu, une quantification différente

Etre exposé à au moins 1 pénibilité

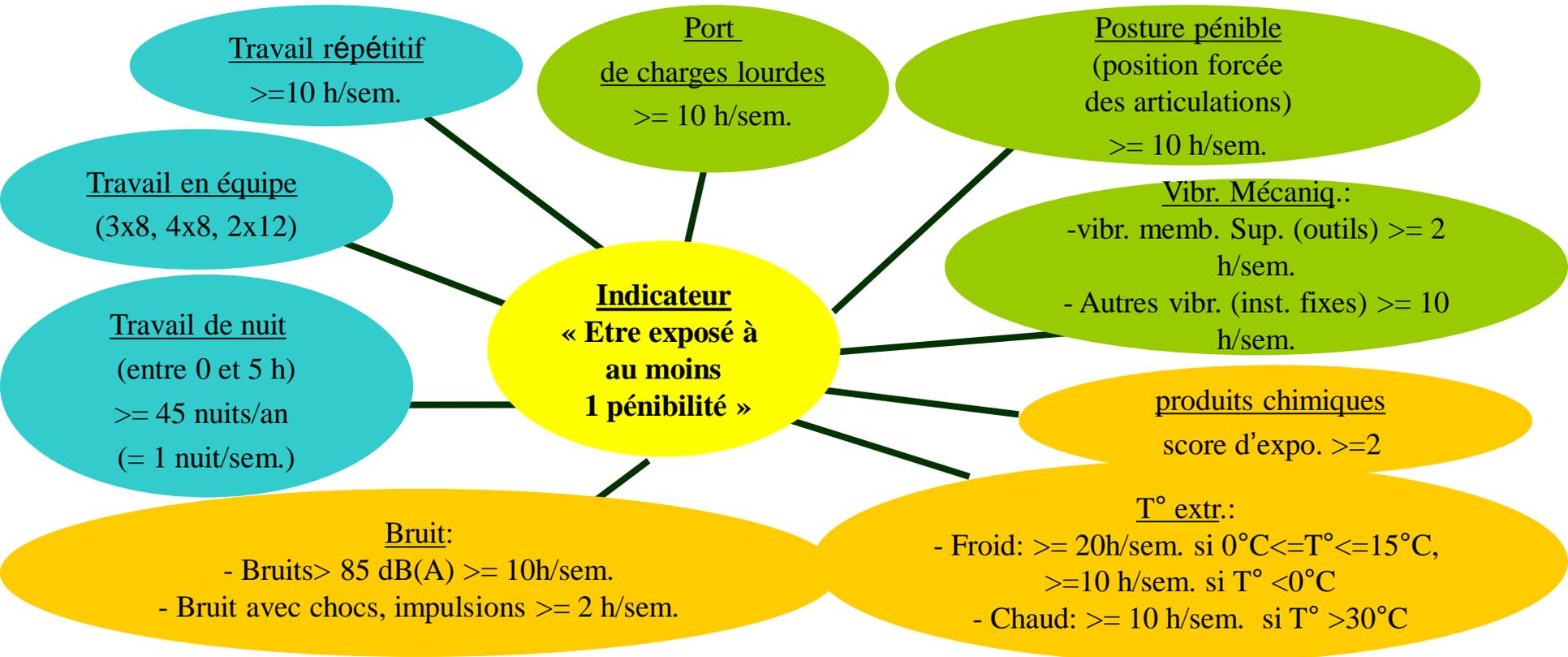


**qualitativement,**  
les résultats présentés par la suite  
ne dépendent pas  
des seuils retenus

% salariés



# Indicateur « Pénibilité » retenu (scénario 1)

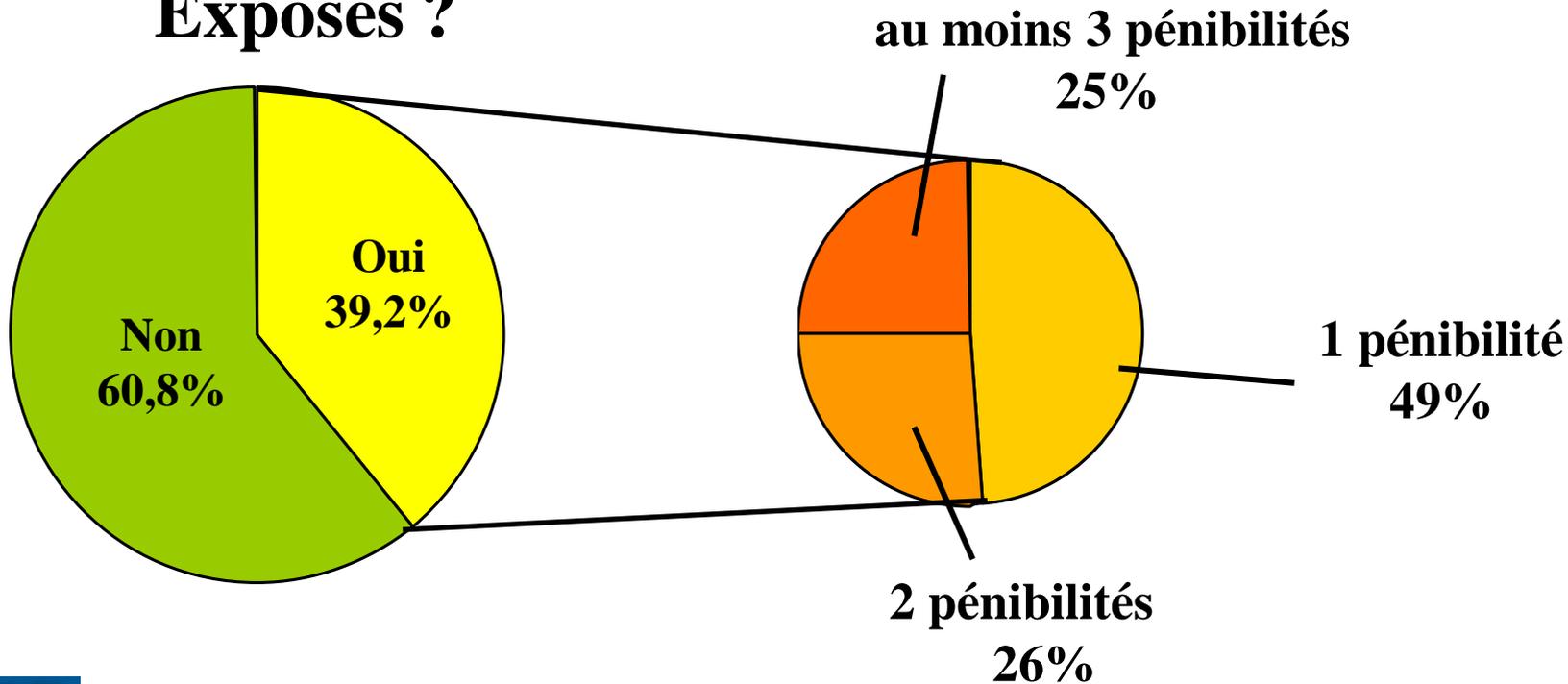


# Facteurs de pénibilité dans l'enquête Sumer

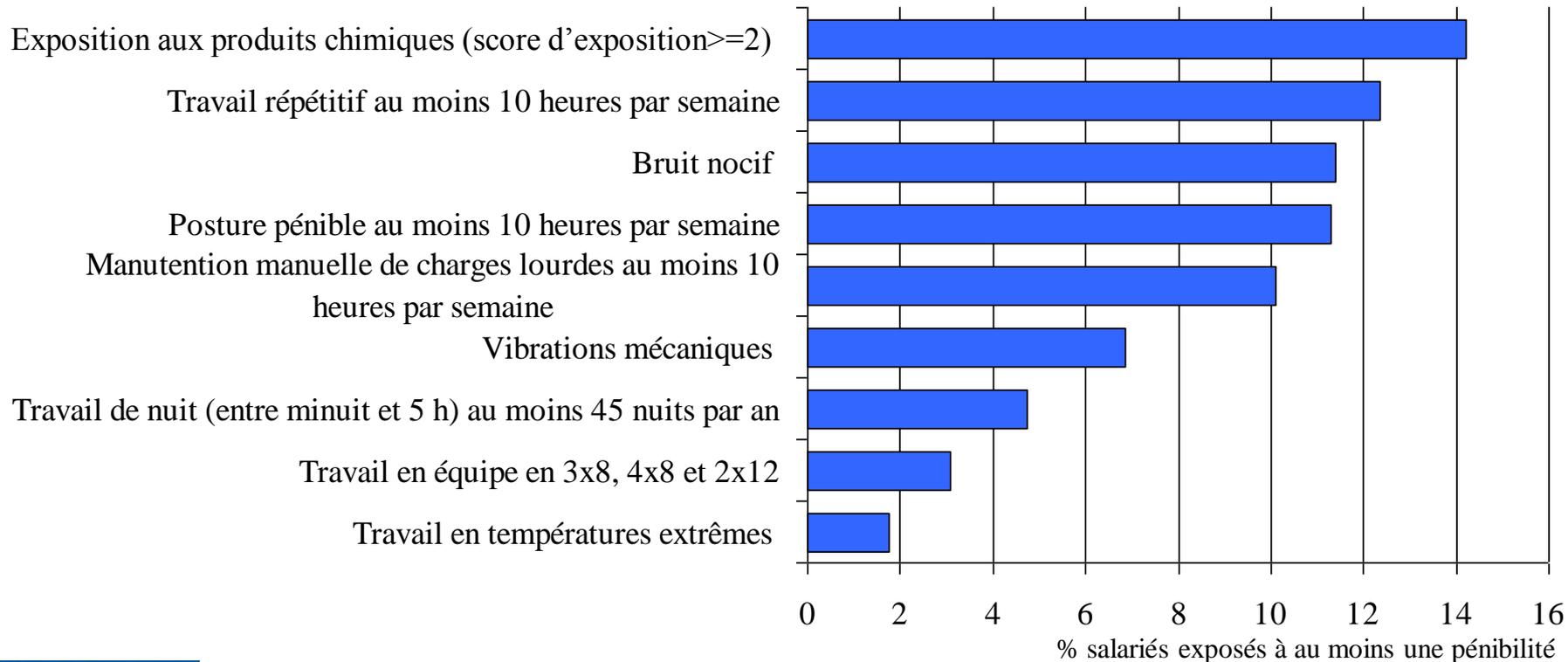
## Principaux résultats

# La moitié des salariés exposés cumulent au moins 2 pénibilités

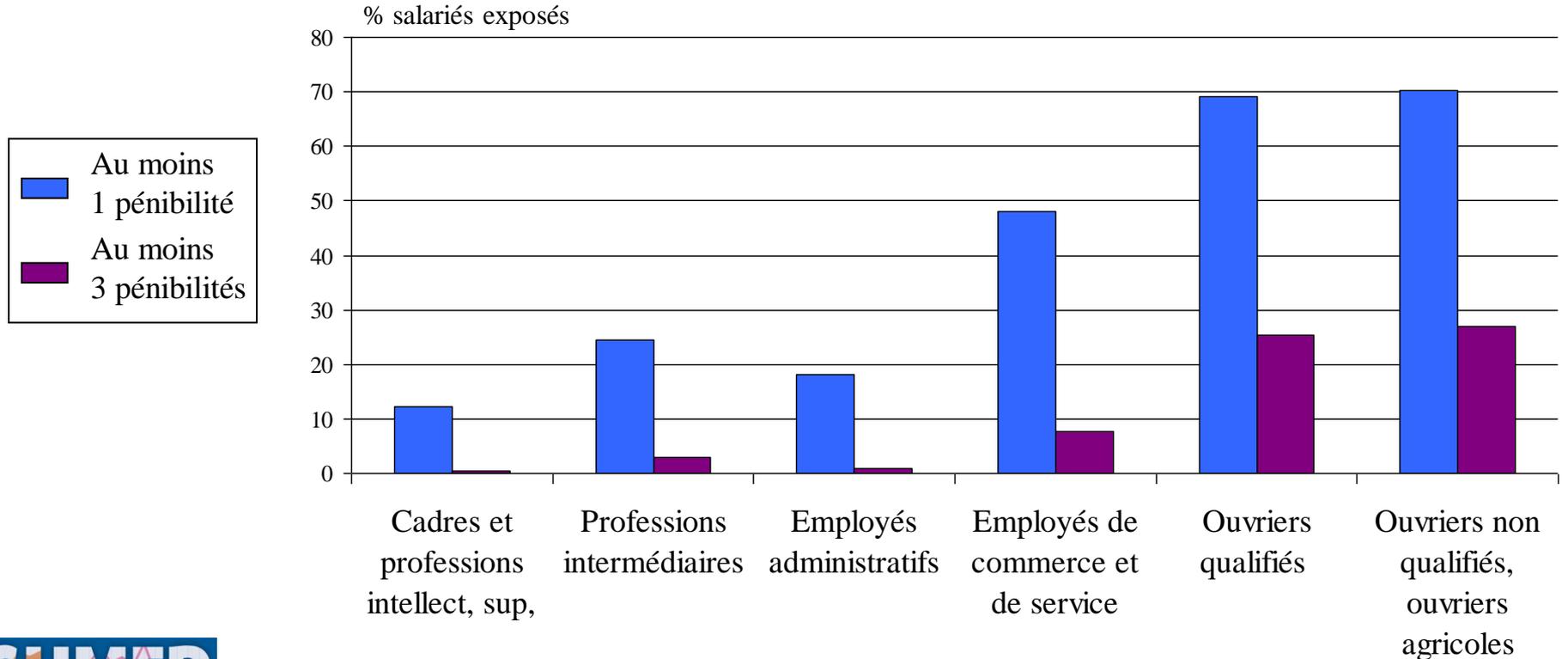
## Exposés ?



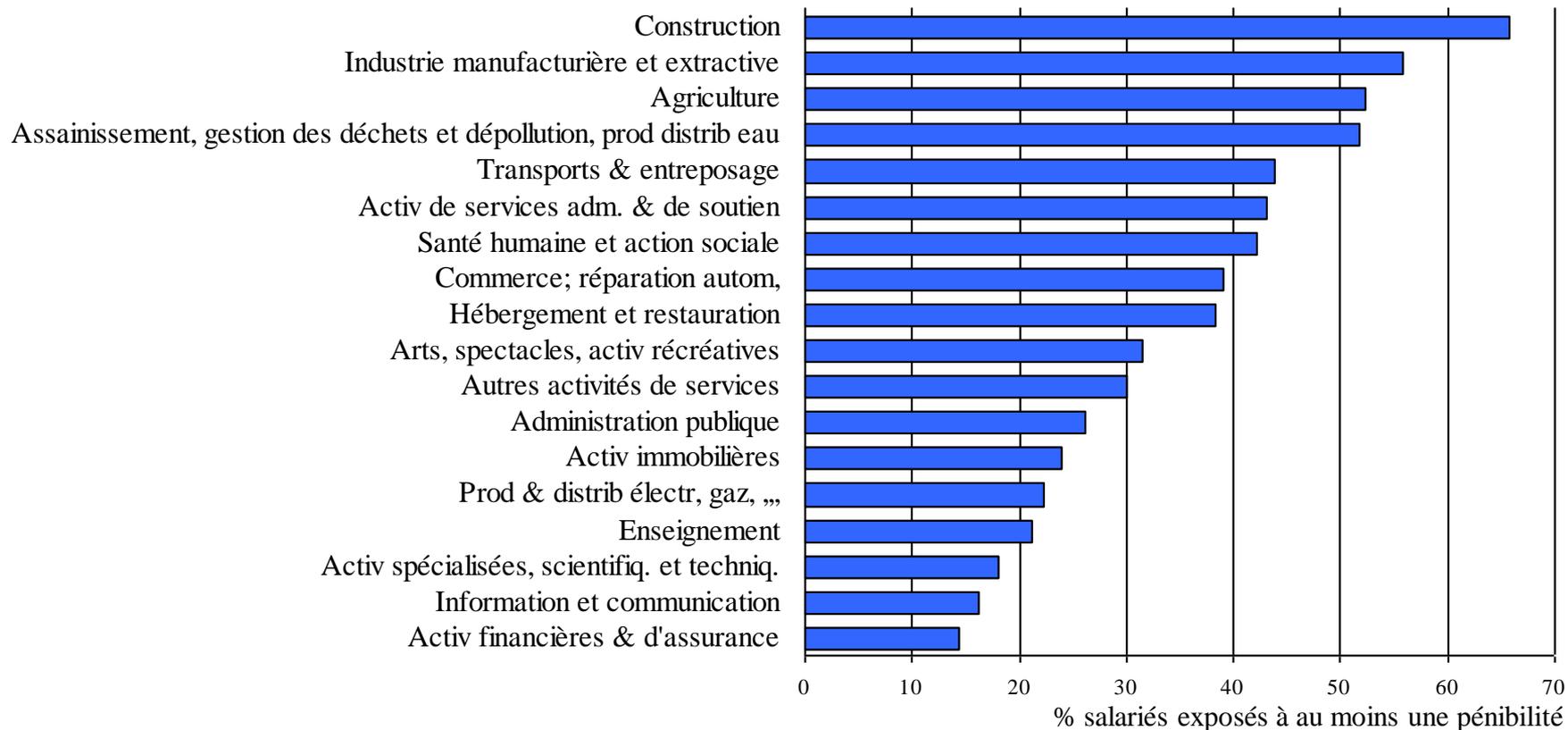
# Pénibilités les plus fréquentes : agents chimiques et gestes répétitifs



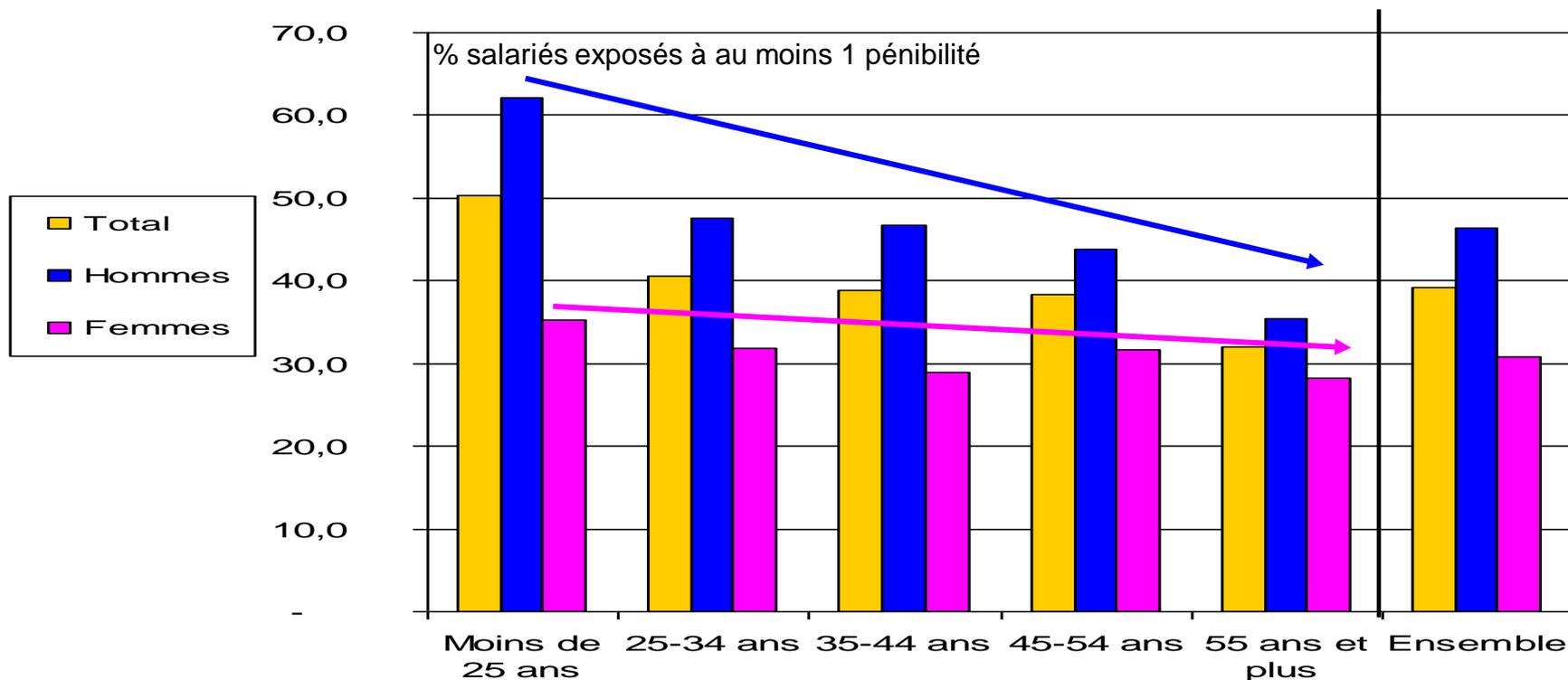
# Ouvriers et employés de commerce et de service : les plus exposés



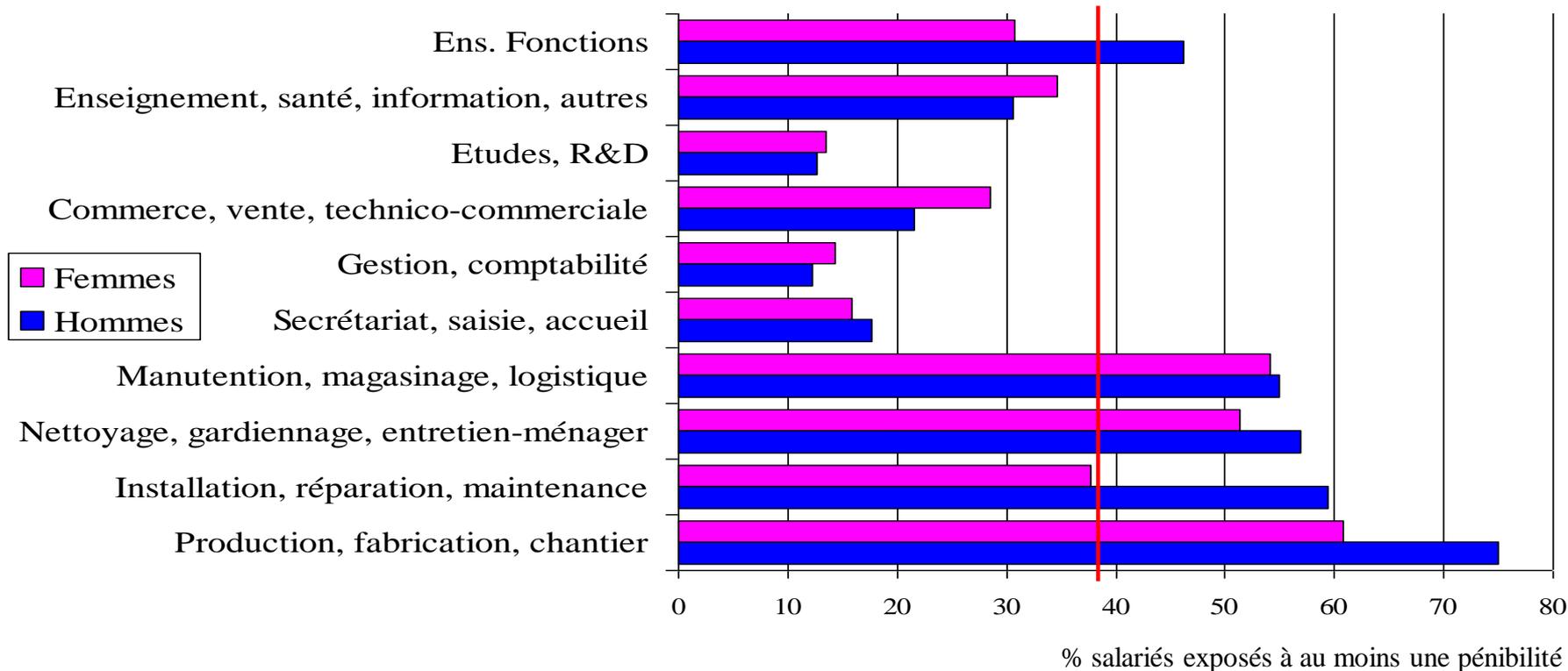
# Plus d'un salarié sur deux exposé dans la construction et l'industrie manufacturière



# Des jeunes plus exposés, mais des seniors encore largement concernés

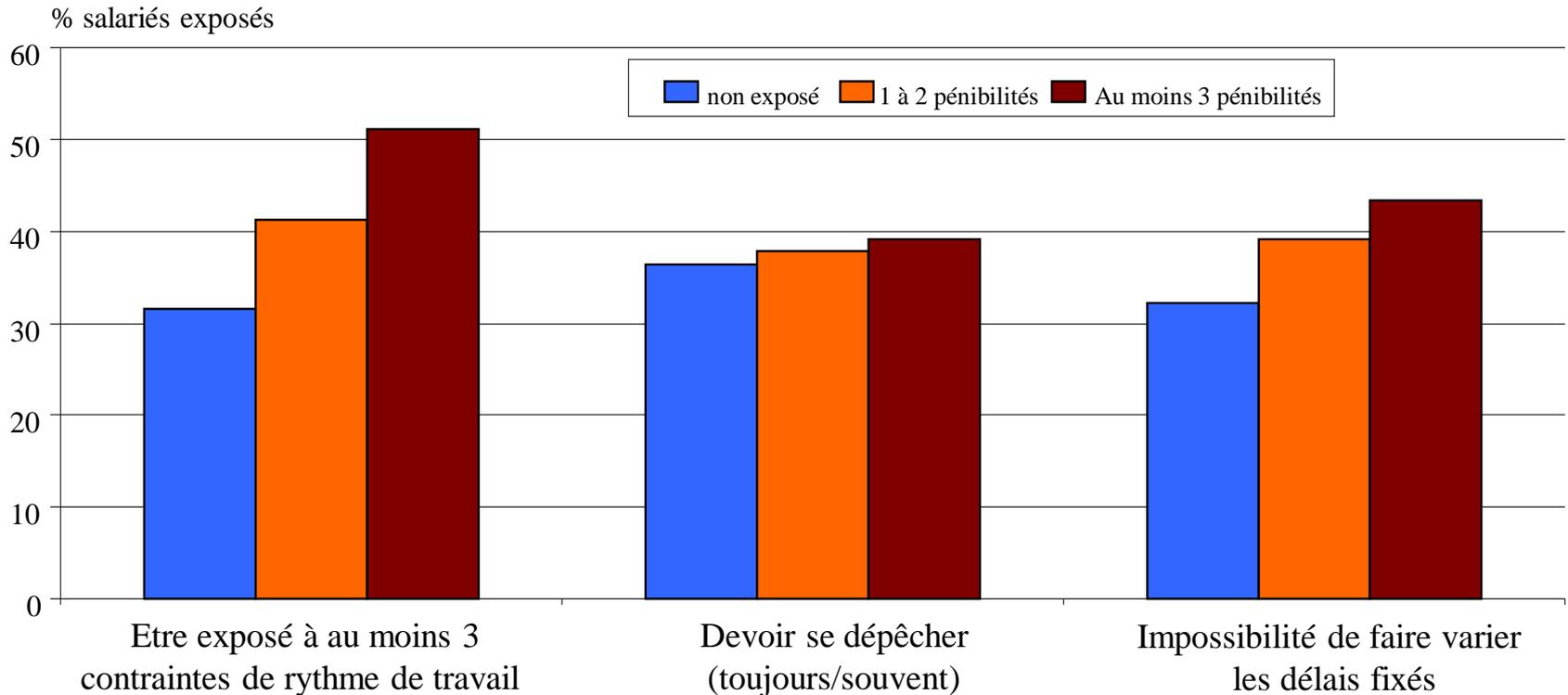


# A fonction identique, hommes et femmes inégalement exposés

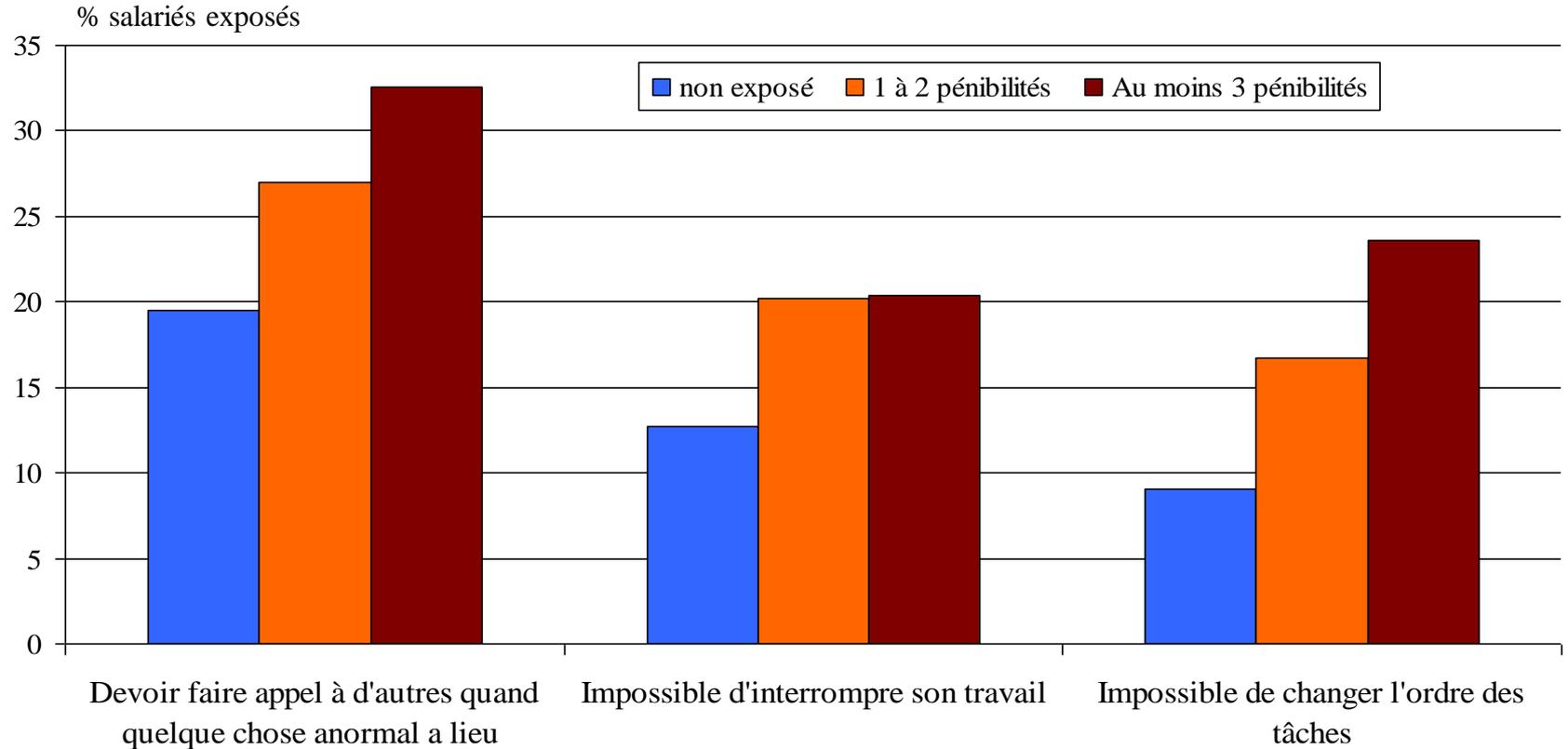


**Facteurs de pénibilité  
&  
contraintes organisationnelles**

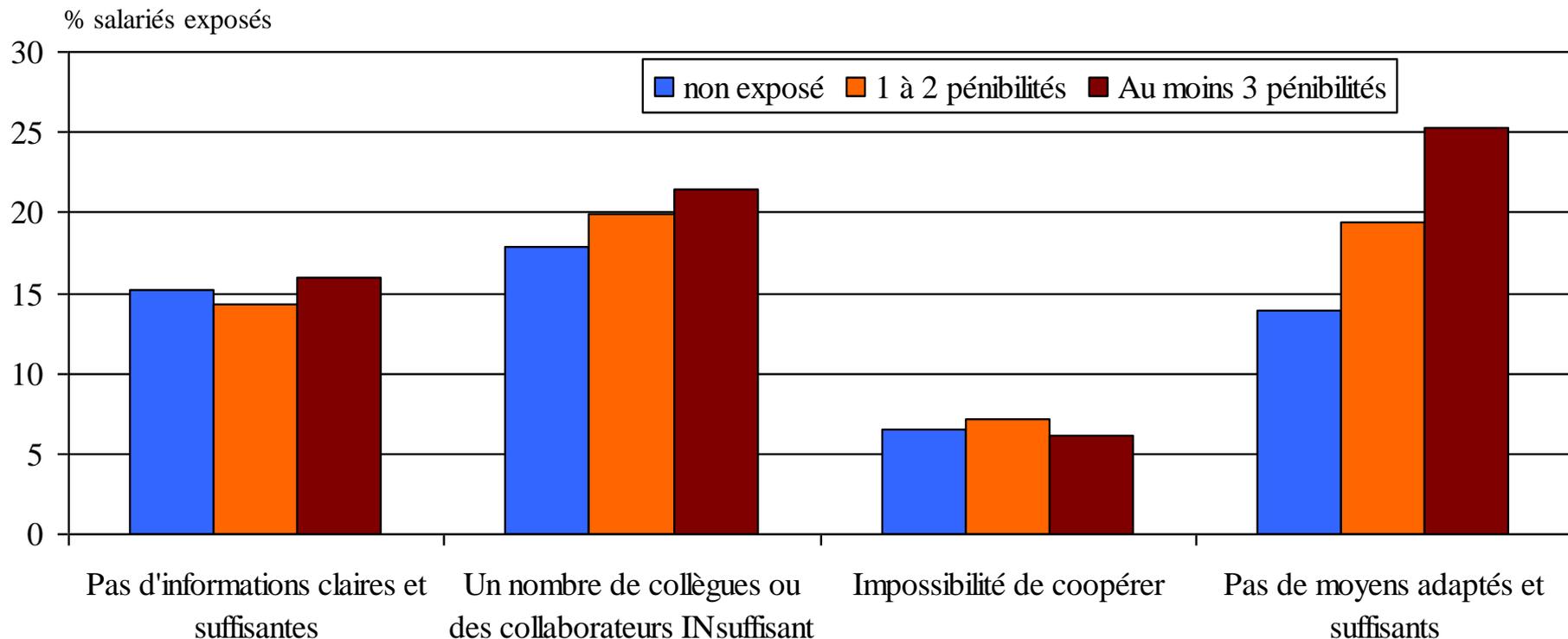
# Aux facteurs de pénibilité s'ajoutent des contraintes organisationnelles plus lourdes...



# ...un manque d'autonomie...



# ...et un manque de moyens pour « faire correctement son travail »

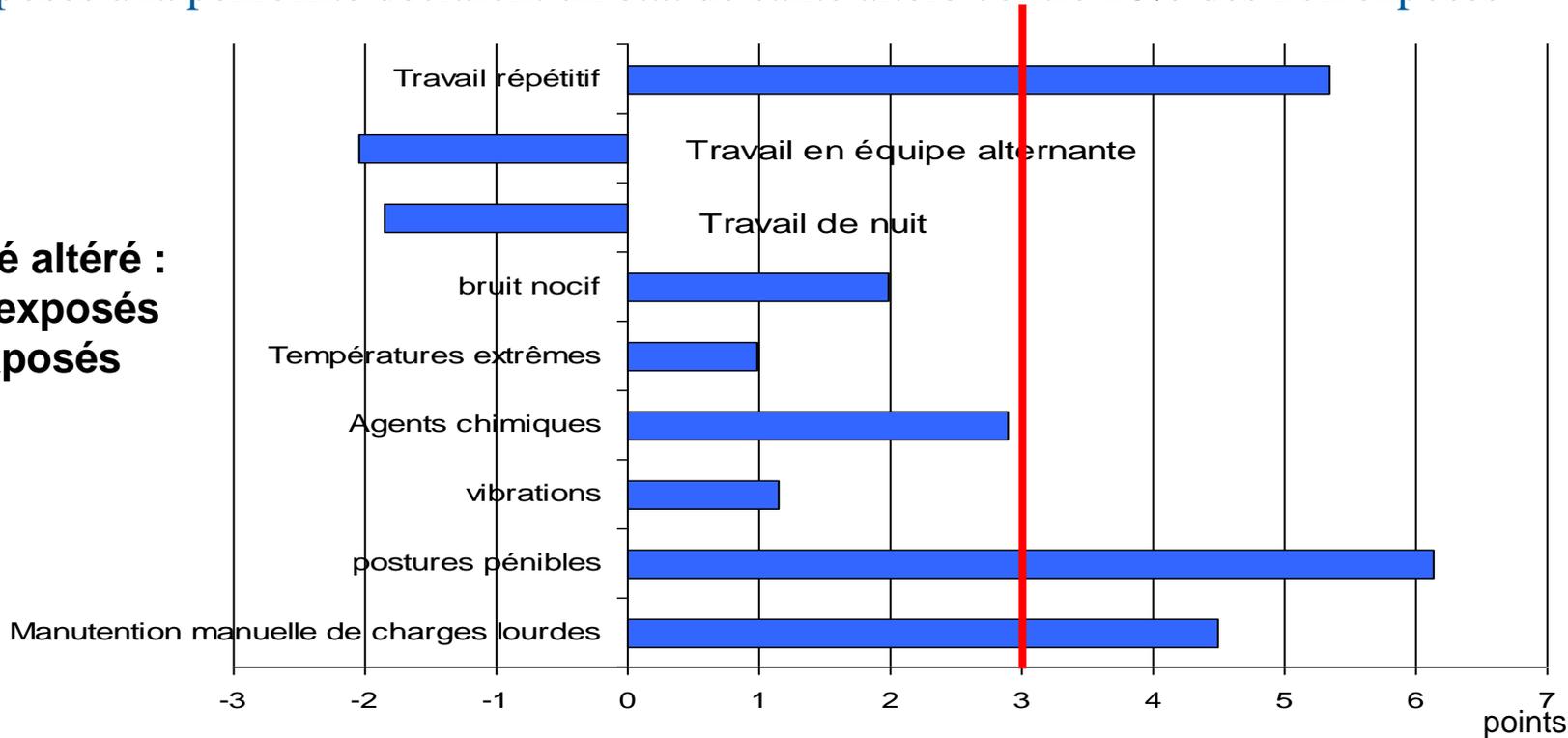


# Facteurs de pénibilité & santé

# Exposition à la pénibilité et santé perçue : des liens de court terme ambigus

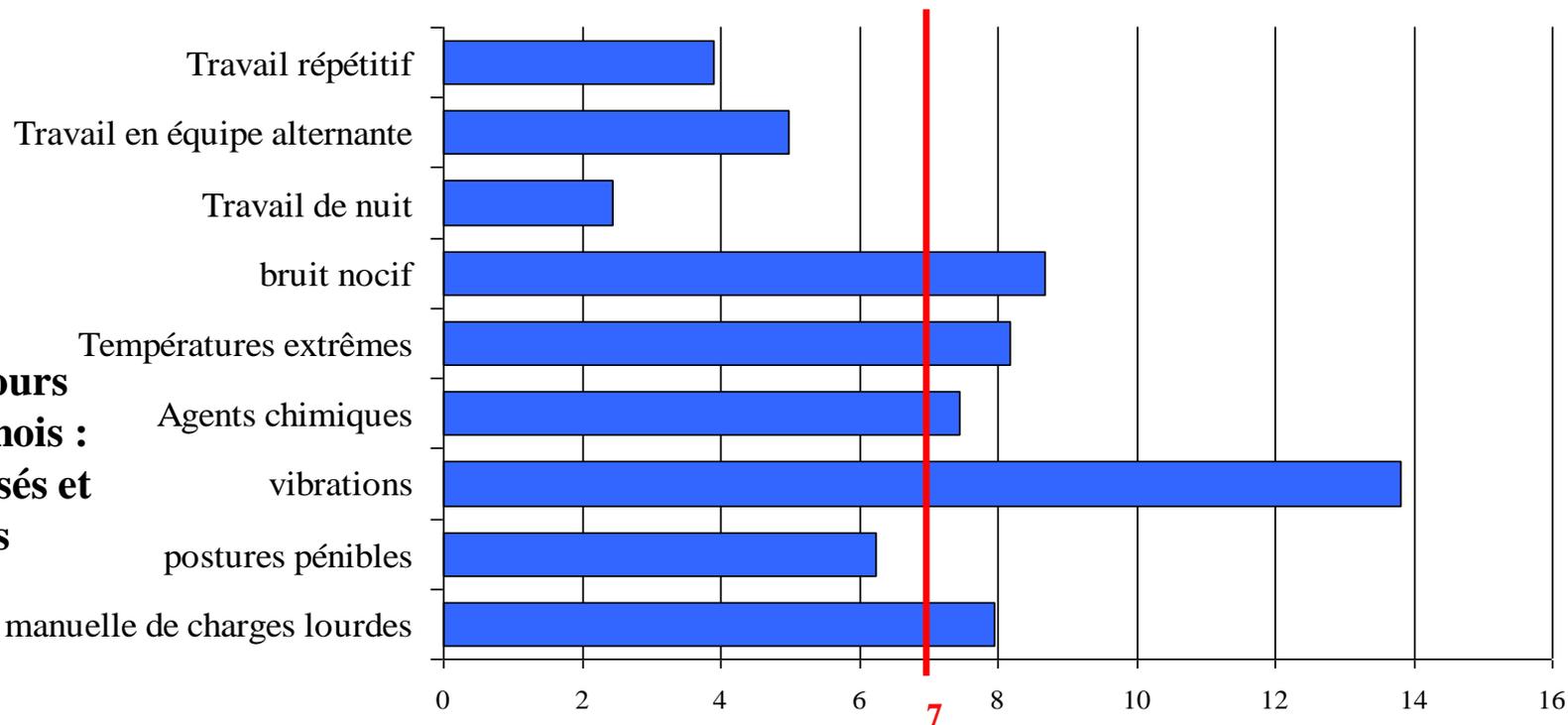
19% des exposés à la pénibilité déclarent un état de santé altéré contre 16% des non exposés

**Etat de santé altéré :  
écart entre exposés  
et non exposés**



# Accidents du travail : 12 % des exposés en déclarent, contre 5 % des non exposés

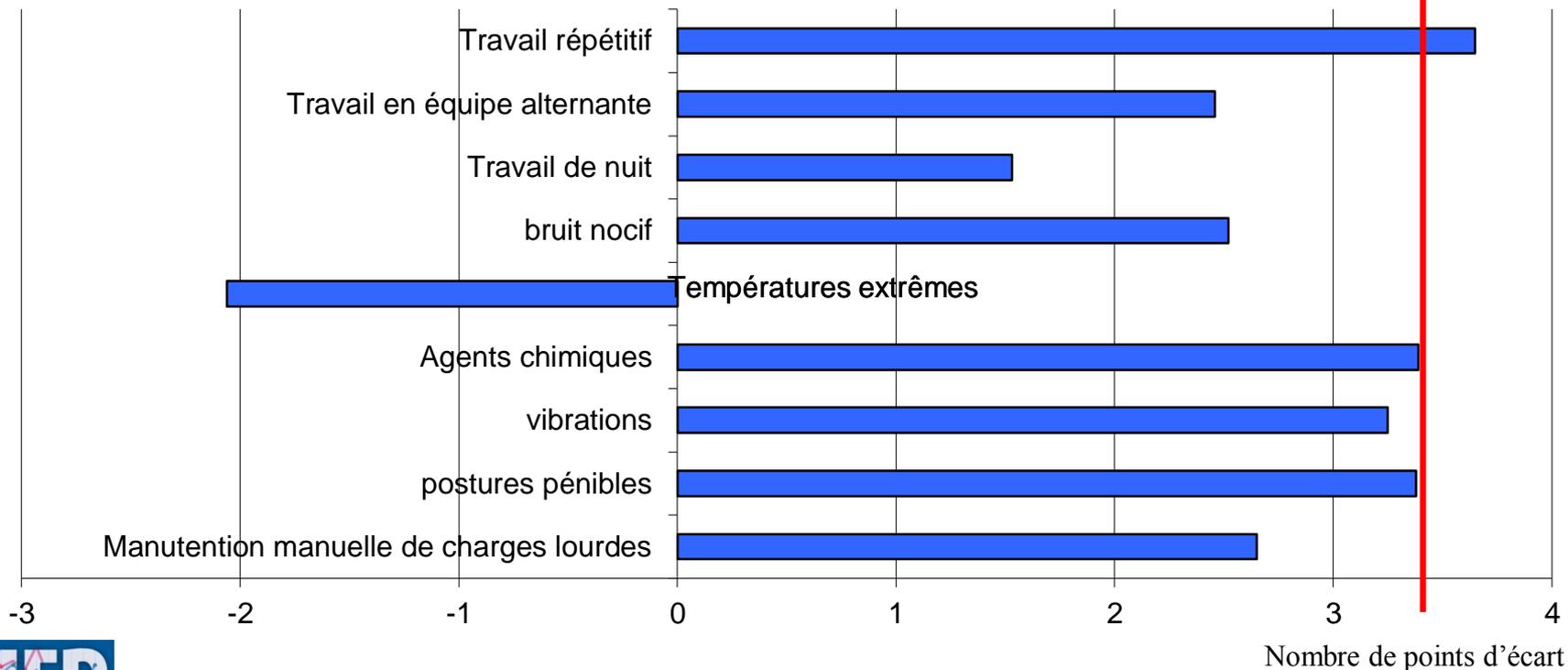
**Accidents au cours  
des 12 derniers mois :  
écart entre exposés et  
non exposés**



Nombre de points d'écart

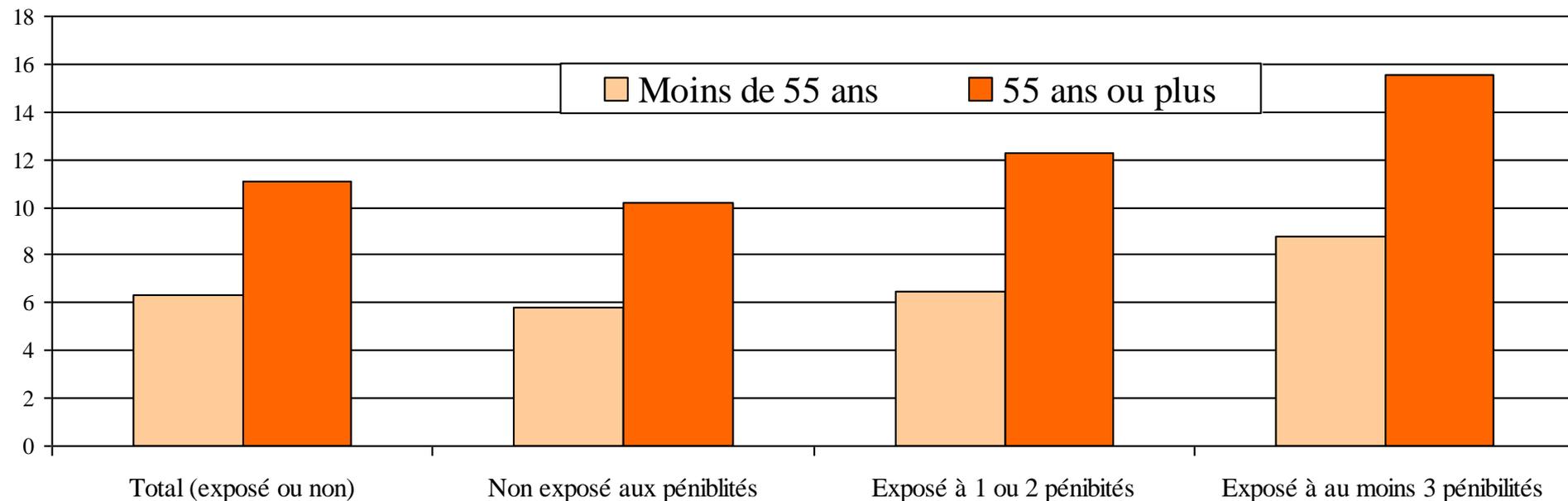
# Plus de 5 jours d'arrêts maladie : 19 % des salariés exposés en déclarent, contre 15 % pour les autres

Au cours des 12 derniers mois, avoir eu plus de 5 jours d'arrêt maladie  
(hors accident du travail ou maternité)



# Plus de limitations fonctionnelles pour les salariés exposés de plus de 55 ans

% de salariés se déclarant limités depuis plus de 6 mois dans leurs activités par un problème de santé



# Conclusion

- Les seuils de cette étude ne sont pas des normes
- Les plus exposés aux pénibilités :
  - les hommes
  - les ouvriers et les employés de commerce et de service
  - les jeunes, mais les plus de 55 ans restent nombreux à être concernés
- Etre exposé aux pénibilités est souvent associé à :
  - des contraintes organisationnelles, un manque d'autonomie et de moyens
  - des problèmes de santé
- **La prévention de l'exposition aux facteurs de pénibilité doit être une démarche globale intégrant les contraintes organisationnelles associées**